

L'an deux mille dix-huit le douze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT FRONT DE PRADOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Pierre- André Crouzille, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2018

Etaient présents : Pierre André Crouzille, Maire

Mesdames Régine Barradis et Nelly Launay, Monsieur Pascal Pichard, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean-Marc Barradis, René Eyraud, Arnaud Félix, Isabelle Fénelon, Hervé Fulbert, Claire Hénon, Patrick Martin, Marie-Claude Paillot, Monique Pichardie

Absents excusés : Daniel Laubuge, Serge Olivier qui a donné pouvoir à Monique Pichardie

Secrétaire de séance : M. Jean Marc Barradis

M. Jean Marc Barradis a été désigné par le Conseil Municipal secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour :

1 : Adoption des procès-verbaux précédents

2 : Délibérations :

- révision des tarifs cantine-garderie

- éradication des lampadaires boule

- Natura 2000 : consultation sur le projet de modification du périmètre du site « vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne »

- Acceptation d'un don- budget CCAS

- dénomination de la salle d'exposition

- attribution d'une subvention exceptionnelle aux pompiers de Mussidan

Délibération rajoutée à l'ordre du jour : autorisation de signature du protocole de participation citoyenne

3: Divers :

- compte rendu de la commission scolaire du 28 juin 2018

Points rajoutés : - à la demande de Hervé Fulbert : rue du bourg

- à la demande de Monique Pichardie : compte-rendu de la commission animation du 1^{er} juin 2018

Adoption des procès verbaux des réunions précédentes :

- Procès-verbal du 28 mars 2018 : adopté à 11 pour / 1 abstention (Jean Marc Barradis) / 2 contre (Serge Olivier, Monique Pichardie). Jean Marc Barradis fait remarquer qu'il avait souhaité que deux de ses remarques figurent sur le PV et qu'elles n'y sont pas. Claire Hénon, secrétaire de séance s'en explique en disant : « on trouve plus respectable de ne pas en parler ». Jean Marc Barradis regrette que le PV ne retranscrive pas des propos jugés importants de son point de vue . Monique Pichardie abonde dans ce sens. Elle attire l'attention sur le fait que le rédacteur est peut être maître du contenu mais il est quand même tenu de transcrire les opinions exprimées par les Membres du

Claire Hénon remarque que lorsque Régine était secrétaire de séance, « Serge qui a été odieux avec Monsieur le Maire. Et c'est pareil Régine a jugé de ne pas en parler. Et là personne n'en a reparlé. Là on n'a pas dit : ah si, il faut le mettre. »

Pour Monsieur le Maire soit on faisait état dans son intégralité de l'intervention et du comportement inadmissible d'une personne extérieure au conseil qui avait troublé la séance, soit on occultait cet épisode déplorable.

- Procès-verbal du 11 avril 2018 : unanimité
- Procès-verbal du 30 mai 2018 : unanimité

DELIBERATIONS :

Révision des tarifs cantine-garderie :

Monique Pichardie demande à ce que l'on fasse un compte rendu de la commission scolaire au cours de laquelle ont été évoqués les tarifs cantine-garderie.

Monsieur le Maire dit que la commission propose de passer les tarifs de 2.24 € à 2.30 € pour le repas enfant. Cela représente une hausse d'environ 3%, ce qui selon Serge Olivier est supérieur à l'inflation. Cela fait 1.20 € d'augmentation par mois/par enfant et moins pour les familles bénéficiant du tarif dégressif lié au quotient familial.

Monique Pichardie demande si le fait de commander des produits BIO augmente les prix. Oui c'est exact. Monsieur le Maire fait le point sur les prix pratiqués dans les communes environnantes et nous restons malgré tout en deçà, sauf pour Saint Laurent des Hommes et Saint Médard de Mussidan.

Cependant nous sommes la seule commune à pratiquer le tarif dégressif.

La commission propose de maintenir le repas adulte à 4.60 € et de passer l'heure de garderie de 1.94 à 2.00€. Les prix pratiqués ne couvrent pas les frais engendrés. La cantinière avait pour mission de couvrir le prix des denrées. Elle y arrive mais tout le reste (les fluides et la masse salariale) ne sont pas couverts par nos recettes. Le fait d'augmenter les produits BIO (toutes les semaines, il devrait y avoir des produits BIO dans les menus) et de privilégier les circuits courts risquent d'entraîner une hausse du coût des denrées.

Arnaud Félix demande si le BIO est une obligation pour les cantines scolaires. Monsieur le Maire explique qu'il faut se préparer dès maintenant car en 2022, il faudra 50% de produits issus de circuits courts dont 20% issus du BIO.

Au niveau du Pays de la Vallée de l'Isle, il y a un travail important qui se fait : le PAT pour évaluer l'ensemble des besoins des restaurants scolaires et en face l'ensemble des fournisseurs ou producteurs. L'objectif étant de faire coïncider l'offre et la demande. Il y a un gros travail à faire et notamment auprès des agriculteurs.

Il y a 77 familles facturables pour la cantine-garderie, dont 22 ont 2 enfants ou plus. Et sur ces 22 familles, 12 bénéficient du tarif dégressif (quotient familial inférieur à 1 000).

Le prélèvement automatique concerne 52 familles, cela facilite grandement les recouvrements car nous avons beaucoup moins d'impayés.

Nous allons aussi proposer aux familles en prélèvement et qui y sont favorables l'envoi par mail des factures. Cela représentera une économie de temps et d'argent pour la commune.

2017.07.07.12-01 :

Monsieur le Maire explique que pour faire face à l'augmentation du coût de la vie, il convient de réévaluer régulièrement les tarifs cantine-garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'appliquer à compter du 03 septembre 2018, les tarifs de base suivants :

- prix du repas enfant : 2.30 €
- prix du repas adulte : 4.60 €
- prix de l'heure de garderie : 2.00 €

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Opération d'investissement d'éclairage public- éradication des luminaires « boules »- subvention de l'Etat

Pascal Pichard explique qu'il y a eu un programme départemental d'éradication des lampadaires boules car ils éclairent le ciel et pas la voirie. Un appel d'offres va être lancé.

Le SDE 24 prendra à sa charge 45% et en plus des demandes de DETR ont été faites et acceptées. Restera donc à notre charge, 33% du coût. Le coût initial étant de 27 691 € HT, il nous restera à payer 9 138.10 €.

Nous avons 12 ou 13 lampadaires boules situés lotissement de la Treille, HLM les Patureaux et la Feuillade.

2018.07.12-02 :

La commune de Saint Front de Pradoux, adhérente au syndicat départemental d'énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Par délibération en date du 13.12.2017, le conseil municipal a confirmé l'inscription de l'opération d'éradication des luminaires « boules » au programme départemental porté par le SDE 24. Compte tenu du caractère exemplaire de ce programme, en matière d'économies d'énergie, Madame la Préfète de la Dordogne a inscrit un cofinancement de l'opération au titre de la DETR 2018.

Cette subvention permettra de porter le taux de financement pour chaque projet à 67% du montant HT des travaux. Elle sera attribuée directement à la commune selon le plan de financement ci-dessous.

Afin de faciliter le traitement des dossiers, le SDE 24 coordonnera les demandes de subventions des communes auprès de l'Etat :

- en procédant, autant que possible, à un dépôt groupé des demandes de participation
- en assurant un rôle de suivi-évaluation de la consommation des crédits auprès de l'Etat
- en aidant les communes à constituer leur demande de paiement

L'étude permettant l'établissement d'un avant-projet détaillé sera commandée au 2^{ème} semestre 2018. Cependant, il convient d'engager dès maintenant et en préalable, les crédits d'Etat afin d'éviter un éventuel transfert vers d'autres départements. Dès réalisation de l'APD, un plan de financement actualisé sera donc de nouveau présenté à la commune.

Le budget et le plan de financement prévisionnels sont les suivants :

| | |
|---|-------------|
| Montant total des travaux HT | 27 691.22 € |
| Participation du SDE 24 (45% du montant total HT) | 12 461.06 € |
| Coût total HT acquitté par la commune, éligible à la DETR | 15 230.17 € |
| Montant DETR sollicité | 6 092.07 € |
| Taux DETR (% de la dépense acquittée par la commune) | 40 % |

| | Montant HT | % |
|-----------------|-------------|-----|
| DETR | 6 092.07 € | 40% |
| Autofinancement | 9 138.10 € | 60% |
| total | 15 230.17 € | |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2018) pour l'opération d'éradication des luminaires « boules » dans le cadre du programme coordonné par le SDE 24.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Natura 2000 : consultation sur le projet de modification du périmètre du site « vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne »

Nelly Launay explique que le périmètre de Natura 2000 a été modifié et qu'il faut maintenant l'approuver. Elle explique également qu'il y a 3 niveaux dans Natura 2000 :

- soit le propriétaire ne fait rien
- soit le propriétaire signe une charte pour s'engager à faire attention à la nature, mais il n'y a aucune contrepartie
- soit le propriétaire signe un contrat d'engagement et il peut bénéficier d'exonérations sur sa taxe foncière.

Tous les propriétaires vont donc être contactés pour connaître leurs intentions vis-à-vis de Natura 2000. L'objectif bien souvent de Natura 2000 est de remettre des haies, de favoriser le bocage, de développer les pâturages en collaboration avec les agriculteurs.

Pascal Pichard rajoute que lorsque l'on est dans une zone Natura 2000, il est bien plus difficile de faire des travaux, qu'il y a de grosses contraintes.

Nelly Launay rajoute que cela est exact mais que le respect de ces zones est très important pour la qualité des eaux des rivières.

Monique Pichardie demande si Natura 2000 est en lien avec le Syndicat mixte du bassin de l'Isle.

Nelly Launay explique qu'au départ c'est EPIDOR, qui est un organisme d'Etat qui a pris en charge Natura 2000. Puis EPIDOR a délégué au syndicat toute la partie « terrienne ». Jean Marc Barradis demande si l'accord ou le non accord des propriétaires influe sur le périmètre. Nelly Launay lui répond que non puisque c'est l'avis favorable des conseils municipaux qui ratifie le nouveau périmètre. Les parcelles font partie de Natura 2000, les propriétaires ont simplement le choix d'adhérer ou pas.

Arnaud Félix dit qu'il y a bien assez de contraintes sans s'en rajouter. Nelly Launay dit que l'intérêt général ce n'est pas la somme des intérêts particuliers. Ces parcelles sont déjà toutes en zone inondable et il y a donc déjà des contraintes. Pour Saint Front ce sont des terrains en bordure de l'Isle qui ne sont pas constructibles.

2018.07.12-03 :

Le site « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne » a été désigné comme site d'importance communautaire le 07 décembre 2004 pour intégrer le réseau européen de sites Natura 2000, constitué en application de la directive « Habitats, Faune, Flore ».

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs, le périmètre du site initialement défini à l'échelle 1/100 000 ème a été redessiné pour tenir compte des enjeux du site, ainsi que de l'échelle plus fine

adoptée dans le document d'objectifs.

Toute modification du périmètre devant être soumise à la consultation des organes délibérants, il est demandé au Conseil Municipal de Saint Front de Pradoux de se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des modifications du périmètre et après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable au projet de modification du périmètre du site FR7200661 « Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne »

DELIBERATION ADOPTEE PAR 8 VOIX POUR / 1 VOIX CONTRE (Arnaud Félix) / 5 ABSTENTIONS (Jean Marc Barradis, Hervé Fulbert, Serge Olivier, Marie Claude Paillot, Monique Pichardie)

2018.07.12-04: acceptation de dons non grevés de charges

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un don non grevé de charges, fait au profil du CCAS, provenant de M et Mme Fouillaret Roger, d'un montant de 80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte ce don non grevé de charges.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Dénomination salle d'exposition de la Mairie

Monsieur le Maire souhaiterait que cette salle porte le nom de Francis Pralong. Et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord parce qu'il a été Maire, président de l'Amicale Laique, et toujours président du comité local de la FNACA.

Et surtout c'est sous son mandat que le presbytère a été restauré, c'est sous son impulsion que le bâtiment a été sauvé. C'est une forme de reconnaissance car tous les touristes nous disent que notre Mairie est magnifique.

Monique Pichardie dit qu'elle a beaucoup d'estime pour M. Pralong, elle ne conteste pas son investissement, beaucoup de choses ont été faites mais elle est contre l'attribution d'un nom d'une personne encore vivante.

Monsieur le Maire dit qu'il vaut mieux apporter sa reconnaissance à une personne du temps de son vivant. Il donne l'exemple du gymnase Michel Beaudout ou plus éloigné du stade Bernard Laporte.

Monique Pichardie propose de nommer cette salle « Salle Maxime Simon » qui fut le Maire qui a décidé d'installer la Mairie dans le presbytère et qui fut le premier à proposer la gratuité des fournitures scolaires. Régine Barradis rappelle que le contexte n'était pas le même car à l'époque de M. Pralong il était question de raser le bâtiment.

Si M. Pralong accepte cela se fera lors des journées du patrimoine.

2018.07.12-05:

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa volonté de nommer la salle d'exposition située sous la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Décide que la salle d'exposition portera le nom de « salle Francis Pralong »

DELIBERATION ADOPTÉE par 12 VOIX pour Francis Pralong et 2 VOIX pour Maxime Simon (Serge Olivier et Monique Pichardie)

Attribution d'une subvention exceptionnelle aux sapeurs-pompiers de Mussidan

Le congrès départemental des sapeurs-pompiers de la Dordogne va se dérouler cette année à Mussidan, donc une demande de subvention exceptionnelle a été demandée aux Mairies. Monsieur le Maire propose de donner 400 €. Le Conseil Municipal approuve.

2018.07.12-06:

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande des sapeurs-pompiers de Mussidan tendant à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation de leur assemblée générale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de leur allouer une subvention exceptionnelle de 400 €

DELIBERATION ADOPTÉE PAR 14 VOIX POUR

Autorisation de signature protocole de participation citoyenne

Monsieur le Maire a rencontré le lieutenant de gendarmerie Tarac qui lui a expliqué la démarche de cette participation citoyenne. Une réunion publique sera également programmée. L'objectif n'est pas de se substituer aux forces de gendarmerie, mais de déterminer par secteur un référent.

Cela consiste à veiller sur les maisons lorsque les voisins partent en vacances, à être vigilants, à informer le référent lorsqu'il y a un événement qui paraît suspect.

D'après le lieutenant Tarac, dans les communes où le protocole est mis en place, il y aurait une baisse d'environ 30% des faits délictueux.

Cela ne coûte rien à la communauté et c'est un plus pour la sécurité des biens et des personnes.

2018.07.12-07:

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du dispositif de participation citoyenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole de participation citoyenne entre la commune, l'Etat et le Commandant de groupement de gendarmerie de la Dordogne

DELIBERATION ADOPTÉE PAR 14 VOIX POUR

Compte-rendu de commissions et réunions :

-Compte rendu de la commission scolaire du 28 juin 2018 :

Pour la cantine, les fournisseurs sont Transgourmet de Saint Loubès (épicerie, produits frais), boulangerie Beaudout de Saint Front (pain), Faurie de Boulazac (fruits et légumes), Chemin de Mussidan

(boucherie), Rhéa 66 à Montagnac la Crempse (Yaourts fermiers) et Isle Mange Bio à Montpon (produits BIO).

La boucherie charcuterie Mathias frères de Saint Front a été sollicitée mais ayant déjà beaucoup de travail, ils n'ont pas encore donné suite à notre proposition.

Marie Claude Paillot dit qu'il y a un magasin BIO qui s'est ouvert à Eygurande Gardedeuilh, mais ils travaillent déjà avec Isle Mange Bio.

La cantinière a pour mission de commander plus de fruits et légumes auprès des producteurs du secteur. Elle fera également une formation pour cuisiner le bio.

On a 112 élèves. A la rentrée, il devrait y en avoir 117.

Les TAP sont désormais terminés et cela aura un impact sur le personnel. Les temps de travail ont été recalculés et le personnel a été reçu.

Il a été fait une proposition à chaque agent.

Pour Kathy Lherbat, elle reprend sa fonction d'aide aux enseignants notamment lors des décloisonnements, avec 32h04 / Hebdomadaire.

Pour Christine Saboureau, elle reprend son ancienne durée hebdomadaire et refait ses heures de ménage le matin à l'école, avec 28h15 / Hebdomadaire.

Pour Emilie Paillot, son temps de travail a baissé mais des heures ont été rajoutées pour la cantine, avec 28h25 / Hebdomadaire.

Pour Vanessa Lagarde, elle reprend son ancien temps de travail mais elle était consciente depuis le départ que les heures de TAP n'étaient pas pérennes, avec 29h22 / Hebdomadaire.

Pour Sarah Perrier, son temps de travail reste le même. Elle laisse ses heures de ménage école à Christine Saboureau et reprend ses heures à la cantine, avec 32h22 / Hebdomadaire.

Les calculs ont été faits pour que les agents continuent à bénéficier du régime CNRACL (plus de 28h hebdomadaires), ce qui est plus avantageux pour eux.

Les agents ont accepté ces modifications.

Un questionnaire a été envoyé aux parents pour savoir s'ils étaient intéressés par le plan mercredi.

Nous avons eu 77 réponses : 25 seraient présents tous les mercredis, 35 selon les activités ou ponctuellement et 17 jamais.

Ce sont des chiffres plutôt positifs. Si le plan mercredi se met en place 3 membres du personnel sont intéressés pour les faire (Sarah Perrier, Cindy Commes et Emilie Paillot) et à ce moment-là cela ne viendra pas en supplément de leurs heures, il faudra réorganiser leur temps de travail.

Pour le plan mercredi pour l'instant nous n'avons rien reçu d'officiel.

Marie Claude Paillot indique que si cela se mettait en place il y aurait un système de ramassage (taxi Huet) qui prendrait les enfants le mercredi à midi pour les amener au centre de loisirs. C'est le centre qui s'occupe des repas qui sont pris à la cantine de Mussidan.

La Caf devrait verser une participation de 1€ par heure et par enfant.

- Compte-rendu de réunion du SIAEP de Neuvic-Mussidan :

Nelly Launay fait le point : les comptes administratifs et de gestion ont été votés. Pour Saint Front des travaux ont été budgétisés : réhabilitation du réservoir des Vignettes et renouvellement du réseau du lotissement de la Treille.

Le rendement du réseau est de 67.5%, cela s'est amélioré car des efforts ont été faits sur les recherches de fuites. Pour la sectorisation tout le matériel est en place, les premiers résultats devraient être connus début 2019.

Reste le problème des micro-fuites sur les canalisations en PVC.

Nous avons 4 forages à la Thuillère qui représentent plus de la moitié des ressources du syndicat.

Autour il y a 3 périmètres de protection : un périmètre immédiat, un périmètre rapproché et un périmètre beaucoup plus large qui prend tout le bassin.

Seul le périmètre immédiat est pour l'instant respecté.

Des augmentations des tarifs d'eau (syndicat, fermier, Etat, ...) sont prévues, cela représente 3.67% de hausse globale pour une consommation type de 120 m³ par an.

- Réunion SCOT :

Il y a eu des ateliers sur l'environnement. 6 zones ont été constituées : centres urbains, hameaux, habitat isolé, etc.... L'objectif est de définir ce que l'on veut faire dans chaque zone.

- Réunion du SMCTOM :

Marie Claude Paillet fait le bilan de la dernière réunion. En 2025, il faudra arriver à une baisse de 50% de nos déchets, car l'enfouissement va coûter de plus en plus cher. A détritux égaux, cela coûtera 17 millions d'€ supplémentaires à la collectivité.

Il faut faire comprendre aux administrés que leur comportement doit changer. Il faudra sûrement passer soit à la taxe incitative, soit à la redevance incitative. Pour l'instant le choix n'est pas fait. Mais ainsi tout le monde paiera : particuliers, entreprises et collectivités.

Aussi il faudra trouver une solution pour les poubelles lors des locations de salles.

Il ne faut plus mettre de sacs jaunes dans les containers individuels, il faut mettre directement dedans car les sacs ne sont pas recyclables.

Questions diverses

- Rue du bourg :

Hervé Fulbert demande s'il est possible de faire un courrier aux propriétaires du 5 qui sont partis sur Mussidan et qui ont laissé un véritable dépotoir chez eux, sans parler de leur terrain non entretenu et où les ronces poussent partout et envahissent les propriétés riveraines.

Un courrier leur a déjà été fait, une relance sera refaite.

Il évoque aussi le problème du non-respect de l'interdiction de stationnement des locataires du 8. Il dit que des panneaux d'interdiction existent et qu'il faut donc qu'ils soient respectés.

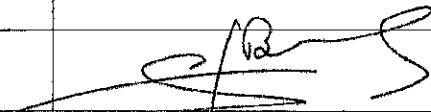


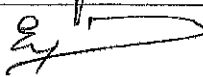
Monsieur le Maire ira les voir.

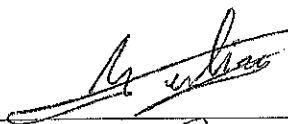
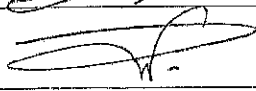
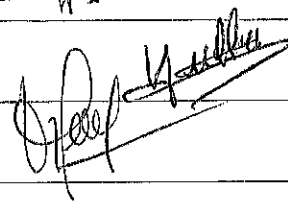
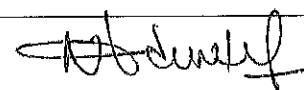
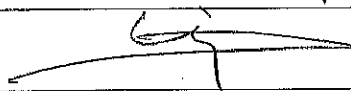
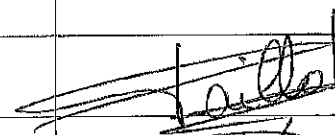


- Salle des associations :

Monique Pichardie demande si le projet de salle des associations a été présenté aux associations. Oui, et des remarques ont été faites : trop peu de rangements, il faudrait une salle de plus, le hall d'entrée est inutile.

Monsieur le Maire a donc demandé à l'ATD de faire une étude complémentaire pour la rénovation des vestiaires du gymnase et de revoir le système de chauffage, l'isolation et la production d'eau chaude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H25

| nom | signature |
|------------------------|--|
| BARRADIS Jean Marc |  |
| BARRADIS Régine |  |
| CROUZILLE Pierre André |  |
| EYRAUD René |  |

| | |
|----------------------|---|
| FELIX Arnaud |  |
| FENELON Isabelle |  |
| FULBERT Hervé |  |
| HENON Claire | |
| LAUBUGE Daniel | |
| LAUNAY Nelly |  |
| MARTIN Patrick |  |
| OLIVIER Serge | |
| PAILLOT Marie Claude |  |
| PICHARD Pascal |  |
| PICHARDIE Monique |  |